

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 30 JUIN 2020 à 20 h**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Jean-Luc ANDRE, Eric BELLOLI, Kenty BLANC, Patrick CHABERT, Antoine CHAUVET, Bernard CHENE, Robert COHENDET, Reine COURT, Marie-Hélène DULAC, Jean-Claude DURAND, Olivia LOPS, Amélie MILLERET, Daniel PELLISSIER, Jean-Marc PELLISSIER, Chantal PITHOUD, Patrick PROVOST, Raymonde REY, Nathalie VERGNE.

**Absents :** Audrey COMBET.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**BUDGETS :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des remarques de la Préfecture et approuve les comptes administratifs 2019 corrigés comme suit :

budget général : en fonctionnement un résultat de l'exercice de 956.351,32 € et un résultat cumulé de 1.441.892,29 €, en investissement un résultat de l'exercice de 3.305.986,81 € et un résultat cumulé de 2.714.044,67 €

budget eau DSP : en fonctionnement un résultat de l'exercice de - 14.631,98€ et un résultat cumulé de - 41.204,28 €, et en investissement un résultat d'exercice de 47.518,27€ et un résultat cumulé de 391.881,08 €

**Vote des taux d'imposition :** Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale et de conserver les taux d'imposition prévus dans le cadre du lissage sur les 3 communes déléguées (foncier bâti à 22,71% et foncier non bâti à 43,58%), le taux de la taxe d'habitation étant figé dans le cadre de la réforme en cours.

**Les tarifs de la taxe de séjour pour 2021** restent inchangés par rapport à ceux de cette année.

**Les budgets primitifs 2020** sont votés à l'unanimité comme suit :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Refuge Grande Léchère	56.600 €	56.600 €	37.284 €	37.284 €
Gîtes	208.230 €	208.230 €	110.185 €	110.185 €
Eau DSP	106.088 €	106.088 €	213.337 €	455.764 €
Eau Assainissement	121.996 €	121.996 €	153.261€	280.219 €
Balnéo	119.000 €	119.000 €	55.040 €	55.040 €
Budget général	5.989.156 €	5.989.156 €	2.983.272 €	4.783.272 €

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subventions et approuve à l'unanimité les subventions accordées aux associations pour un montant de 68.610 € ainsi que la participation pour les missions de service public administratif de l'OT pour l'exercice 2020/2021 (650.000 €).

Sont approuvés à l'unanimité : l'avenant d'un montant de 2.717,81 € HT pour les travaux de l'appartement du foyer de ski de fond, les dossiers de demandes de subventions pour le projet de restauration du tableau de la chapelle de Bonvillard (12.625,00 € HT) et pour les bibliothèques (35.000 €).

**PROPOSITION D'ACHAT POUR CREATION D'UNE MAISON DU PATRIMOINE ET DES ASSOCIATIONS :** M. le Maire délégué de Montgellafrey présente au Conseil l'opportunité d'acquérir une bâtisse au Chef-Lieu afin de créer une maison du patrimoine, qui pourrait également accueillir les associations. Le Conseil décide à l'unanimité de faire une proposition d'achat.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :** Suite au détachement de l'agent d'accueil de Saint-François-Longchamp, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif et modifie en conséquence le tableau des effectifs.

**ALPAGES :** M. le Maire délégué de Montaimont présente au Conseil le résultat de la consultation faite pour la rénovation du chalet de berger de l'alpage de Valbuche. Le marché est attribué à l'unanimité à l'entreprise LGO pour un montant HT de 49.915 €.

Le bail de pâturage des Platières est renouvelé dans les mêmes conditions que précédemment.

M. le Maire fait part des rencontres qui se sont tenues avec la SAFER concernant la vente de l'alpage Buthod.

**SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :** le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur le service de l'eau pour Montgellafrey et celui présenté par SUEZ et prend acte des comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020 du Siepab et du SPANC.

**RAPPORT ANNUEL 2019 REFUGE DE LA GRANDE LECHERE :** M. le Maire délégué de Montgellafrey rappelle la délégation faite pour la gestion du refuge de la Grande Léchère, le Conseil prend acte du rapport annuel 2019 établi par le délégataire.

**DESIGNATION D'UN ADJOINT POUR LA SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS :** M. Bernard CHENE est désigné à l'unanimité pour représenter la Commune lors des transactions établies par acte administratif.

**PROPOSITION VENTE LICENCE IV :** Suite à la demande de transfert d'une licence sur un autre département, le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité conserver cette licence IV sur la Commune et décide de faire une offre d'achat.

**ADHESION AU SDES POUR COMMANDE GROUPEE D'ACHAT D'ELECTRICITE :** M. le Maire informe le Conseil de la fin des tarifs réglementés pour l'achat de l'électricité et de la nécessité de procéder à une consultation pour contracter de nouveaux contrats. Il présente la proposition du SDES pour un groupement d'achat sur le département, le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement.

**QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :**

- PREND CONNAISSANCE de l'avancement du dossier UTN Lauzière, du travail effectué par la Commission pour la signalétique et du compte rendu de l'AG de la SEML Centrale des Demoiselles.
- PREND NOTE de la demande de M. LESUR pour le loyer du parc accrobranche mais décide d'étudier cette demande après la saison d'été
- NE PEUT répondre favorablement à la demande d'installation sur le domaine public d'un chalet pour vente de bugnes mais propose une autre possibilité
- PREND ACTE des commandes pour l'achat de jeux, le remplacement de l'ordinateur portable et la maintenance des stations vélo lib.
- PREND CONNAISSANCE de la subvention accordée pour l'enneigement du stade de slalom et des dates de l'enquête publique pour ARKEMA.

La discussion s'engage ensuite sur l'organisation des fêtes de villages cet été avec les problèmes de distanciation nécessaire à la situation sanitaire.

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 02 juillet 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

*Le Maire, M. Patrick PROVOST*

